

Thème 1 : Brousse et Iles versus Grand Nouméa : Existe-t-il un enseignement à deux vitesses en Nouvelle Calédonie ?

PENC

Nous avons salué le Projet Educatif Néo Calédonien de 2016, car il prend en compte légitimement les dimensions identitaires locales (enseignement des langues et des culture kanak par exemple). Mais de fait, au regard des moyens concrets actuels mis en œuvre, il risque fort de s'effectuer au détriment du nécessaire renforcement des apprentissages les plus sélectifs socialement. Ceci est d'autant plus prégnant que nombre d'inégalités sociales sont malheureusement bien ancrées.

Education prioritaire

« Il n'y a pas de réseaux d'éducation prioritaire (REP) (...) en Nouvelle-Calédonie (...) à la rentrée 2017 »¹, alors que les inégalités socio-économiques sont plus importantes qu'en métropole. En effet, 47% des élèves du second degré sont issus de familles socialement défavorisées contre 36% en France, un tiers de plus ; et 13 % de nos élèves ont un-e responsable parental-e sans activité professionnelle contre 9% en France, soit moitié plus². Ces inégalités sociales affectent ici comme ailleurs les performances scolaires : si 97% % des enfants de professeur-es obtiennent leur DNB, ils sont un tiers de moins chez les enfants d'agriculteurs³. Au bac, environ 90% des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures sont lauréat-es contre 70% seulement pour les enfants d'ouvrier-es (dont une très grande partie n'a d'ailleurs pas l'opportunité de s'y présenter).

Equilibre socio-territorial

Malgré d'indéniables progrès, le « rééquilibrage » institué par l'Accord de Nouméa de 1998 est loin d'être abouti. Les taux de réussite aux examens le montre à l'envi : en 2016, le taux de réussite au DNB s'élevait à 68,4% en Province Nord contre 80,6% en Province Sud, presque un 1/5^{ème} de plus. Au baccalauréat, les écarts sont également conséquents : les candidat-es du nord ont réussi à 72.5%, contre 78.2% du Sud, et si l'on retient le seul bac général, le plus orienté vers les études supérieures i.e. les futurs postes de commande socio-économique et politique, l'écart est supérieur : 71.7% contre 86.2%⁴.

Pourquoi ? Ici comme ailleurs, pour véritablement promouvoir la démocratisation scolaire, i.e. lutter contre les effets scolaires historiquement constitués de la domination sociale, combinée en Nouvelle Calédonie, à ceux de la colonisation, il manque des moyens généraux (le taux d'encadrement pédagogique et éducatif d'abord) et spécifiques (des dispositifs adaptés à la diversité socio-cognitive des élèves, dispositifs fruits d'une véritable réflexion scientifique et de la concertation avec les enseignant-es, et non mesures cosmétiques, médiatiques⁵ et imposées aux professionnel-les que nous sommes).

¹ <http://www.education.gouv.fr/cid84924/les-reseaux-d-education-prioritaire-rep-en-polynesie-francaise-a-saint-pierre-et-miquelon-en-nouvelle-caledonie-et-a-wallis-et-futuna.html>

² In « Origine sociale des élèves du second degré en formation pré-baccalauréat dans les académies à la rentrée 2016 », VR-DGE - Note brève- SEP-06-2017

³In « Les résultats aux examens de la session 2016 Service études et prospectives », n° SEP - 07 -2017

⁴ Même source

⁵ Cf. « Les premières sections internationales Franco-Australiennes », p 4, et « Un pôle espoir rugby unique pour le Pacifique », p 7 in « Vice_Rectorat_dossier_de_rentree_2017 »

Par exemple, les établissements de Brousse et des Îles recensent les plus forts taux d'enseignant-es non titulaires, parfois jusqu'à la moitié⁶, et certains postes, notamment dans les sections professionnelles ne sont pas mis au mouvement, réservés de fait au « MA⁷ de confiance ».

Violence scolaire, violence sociale

Face à la **violence scolaire** croissante et très inégale selon les établissements, l'administration apporte une réponse essentiellement sécuritaire⁸ et enjoint les conseils pédagogiques puis les Conseils d'Administration, de réviser les Règlements Intérieurs : on songe à bannir le port de « claquettes », à vêtir les élèves d'un uniforme, à supprimer les allocations des familles « coupables », mesures parfaitement improductives, voire contreproductives du fait de la stigmatisation. Trop peu est pensé en terme de prévention, trop peu est réfléchi quant à la réalité sociale inégalitaire, avec une place sociale particulièrement difficile pour certaines jeunes garçons, en crise non seulement « adolescente », mais aussi identitaire, socio-ethniquement

Tous ces manquements à une véritable politique d'égalisation sociale des conditions scolaires, s'inscrit en Nouvelle Calédonie dans un cadre général national d'une politique éducative qui individualise personnels et élèves au prétexte de les responsabiliser, mais sans leur en donner les moyens véritables, contribuant ainsi à délégitimer le travail collectif⁹, concourant à creuser les inégalités socio-économiques, ici, de fait, très fortement ethnicisées et territorialisées.

⁶ En 2016, 56.5% de Maîtres Auxiliaires au collège de Wani à Houaïlou, 46.2% au collège de Ouégoa, 44% au collège de La Roche à Maré, 16.7% encore au collège de Kaméré de Nouméa contre 6,1% au collège Magenta et 10.7% au collège Mariotti de Nouméa. Source : Synthèse_indicateurs_clg_public_et_privé_2016, Vice rectorat de Nouvelle Calédonie

En 2017, 1/3 de MA au lycée des Îles de Lifou contre 4% au lycée Lapérouse de Nouméa. In « Indicateurs de contexte, de moyen et de performances des élèves dans les établissements publics du second degré », SEP, 05-2017

⁷ Il s'agit de rappeler que l'administration devrait servir bien mieux nos collègues MA, par un complément substantiel de formation, pour à terme leur présentation aux concours (internes, externes, réservés, spéciaux), et une fois ces derniers réussis, une véritable année de stage et non « 1 jour de formation institutionnelle, conseils gestion de classe et approche didactique de la discipline » in « Vice_Rectorat_dossier_de_rentree_2017 » p 10

⁸Cf. « La sécurisation des établissements scolaires pour un climat apaisé » in « Vice_Rectorat_dossier_de_rentree_2017 » p12

⁹ Et la liberté pédagogique comme la qualification disciplinaire, Cf. thème 3 du présent congrès : « PENC : Quels statuts, pour quels enseignants ? »